

Annexe 5 – Résumé non technique

La société FONCIM souhaite réaliser une opération d'aménagement « Les Allées de l'Harmonie 2 », comprenant un lotissement de 24 lots (20 lots libres et 2 macro-lots) sur la commune de Thue-et-Mue, village de Bretteville-l'Orgueilleuse, dans le Calvados. Un permis d'aménager a été accordé en date du 15.04.2025. Le projet s'organise sur une emprise totale de 11 292 m² environ.

Selon les articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, les ouvrages, installations, travaux ou activités pouvant avoir un impact sur l'eau ou le milieu aquatique doivent faire l'objet par la personne qui souhaite les réaliser d'une déclaration ou d'une demande d'autorisation au titre de la police de l'eau.c

A) Gestion des eaux pluviales

Dans un souci d'adaptation du projet au milieu environnant, la gestion des eaux de pluie est envisagée au plus proche de l'endroit où celle-ci tombe, en privilégiant des solutions reproduisant le cheminement naturel de l'eau.

- **Eaux pluviales des espaces communs**

Les eaux pluviales s'écoulant sur les espaces communs (chaussées, trottoirs, espaces verts...) seront naturellement dirigées, par les pentes mises en place lors de la réalisation des aménagements, vers des ouvrages de collecte de type grilles avaloir ainsi que vers des noues de collectes et de circulation des eaux pluviales. Les eaux pluviales seront ensuite acheminées vers un ouvrage de rétention et d'infiltration.

Ces grilles, munies d'une décantation et reparties sur l'ensemble du projet, seront reliées à un réseau de canalisations et de regards de visite qui permettra de diriger les volumes vers un ouvrage de rétention et d'infiltration situé au point bas de l'opération. Les grilles seront de type A ou T, suivant la configuration et le profil de la voie et des noues.

Le réseau est présenté sur le plan voirie-assainissement en annexe 10.

Il pourra faire l'objet de modifications mineures suite aux possibles évolutions du projet parcellaire, à l'étude technique et aux éventuelles variantes proposées par les entreprises. Dans tous les cas, ces adaptations seront justifiées et portées à la connaissance de la Police de l'Eau.

Lors des essais de perméabilités réalisés dans les sondages P1 et à P5, les coefficients mesures varient de 1,1E-8 m/s à 8,3E-7 m/s. Il s'agit de perméabilités globalement moyennes dont la valeur représentative est de 18 mm/h.

- **Les eaux pluviales des espaces privés.**

Espaces privatifs

Les eaux de chaque parcelle seront recueillies et infiltrées superficiellement sur leur propre terrain et ne seront pas évacuées sur la voie publique ou au réseau collectif. Conformément aux prescriptions du service de l'eau de Caen-la-Mer, des dispositifs appropriés (tranchées drainantes par exemple) seront mis en place afin de gérer une pluie centennale.

Selon les essais de perméabilité de l'entreprise SOLUGEO, le coefficient de perméabilité moyen à retenir pour cette opération est de 18 mm/ H soit $K = 5,0 \times 10^{-6}$ m/s. Les acquéreurs dimensionneront leur ouvrage de rétention des eaux pluviales avec ce coefficient de perméabilité. Ils devront joindre, à leur demande de permis de construire, la feuille de calcul de Caen-la-Mer.

<https://caenlamer.fr/formulaires-assainissement>

A titre indicatif, sur la base d'une tranchée drainante de 2m de large pour 1,0 m de hauteur et d'un coefficient de perméabilité $K = 5,0 \times 10^{-6}$ m/s, la longueur de l'ouvrage sera de 20,5 ml pour 275m² de surface imperméabilisée sur la parcelle. (Ce volume de 12,3m³ pour 20,5ml de tranchée est donné pour la réalisation d'un ouvrage ayant un indice de vide de 33%).

En tenant compte de la nature des eaux pluviales, de l'existence ou non de dispositifs d'épuration, ou encore de la nature de l'entretien prévu, nous considérerons que l'infiltration des tranchées ne se fera que par la surface du fond, soit une surface d'infiltration de 43m² environ pour 20,5 ml de tranchée.

B) Gestion des eaux usées :

Le projet prévoit la réalisation d'un réseau de gestion des eaux usées, captant et dirigeant la totalité des effluents générés par la zone vers le réseau existant.

Le réseau sera réalisé gravitairement tel qu'il figure au plan d'assainissement eaux usées. Il sera raccordé au réseau eaux usées projeté sur l'opération « Les Allées de l'harmonies 1 » qui lui-même est raccordé au réseau de la rue de la Bergerie. A l'intérieur de l'opération, un réseau sera créé pour capter l'ensemble des effluents générés par tous les programmes bâtis du quartier.

Devant chaque parcelle vendue sera mise en place une attente, constituée par une boîte de branchement ou par un regard de diamètre 1000mm. Cette attente sera reliée à un réseau de canalisation de diamètre 200mm, articulées par des regards de diamètre 1000mm jusqu'au point de raccordement.

Le réseau d'assainissement d'eaux usées de la commune est de type collectif. Il aboutit à terme à la station d'épuration « Nouveau Monde » situé à Mondeville. Cette station a été mise en service en 2003. Elle permet le traitement des eaux usées avant rejet dans l'Orne. De plus, elle a une capacité nominale de 332 000 Equivalents-Habitants (EH). La station dessert aujourd'hui 56 communes de la communauté urbaine de Caen-la-mer. Le futur lotissement « Les Allées de l'Harmonie » permettra d'accueillir de l'habitat individuel, de l'habitat collectif et intermédiaire.

La capacité actuelle de la station (332 000 EH) est suffisamment dimensionnée pour absorber les effluents du futur lotissement « Les Allées de l'Harmonie » du village de Bretteville-l'Orgueilleuse.

C) Espaces naturels

Compte-tenu de la distance qui sépare le projet des autres sites naturels particuliers recensés et protégés (sites Natura 2000, ZNIEFF), le projet n'aura qu'un impact limité sur ces espaces. Le projet, prévoyant l'aménagement de plusieurs espaces verts engazonnés et plantés, ainsi que de prairies humides, générera de nouveaux habitats favorables à l'installation de nouvelles espèces. Le projet prévoit également de préserver les haies bocagères périphériques.